

**Déclaration préalable pour l'application mécanisée du
Ratron GW au titre de la dérogation du 07/11/2022**

1. Exploitation agricole

Raison sociale

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

N° Téléphone :

.....

Adresse des chantiers (avec lieu-dit):

.....

.....

.....

Dates prévues des opérations :

.....

Date et signature

**Cette déclaration doit parvenir au service régional de l'alimentation de la DRAAF
Occitanie et à la FREDON, au moins 7 jour avant la date du traitement en privilégiant
l'adressage par messagerie électronique :**

sral-fumigation.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

fredon@fredonoccitanie.com



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport d'intervention pour l'application mécanisée du Ratron WG au titre de la dérogation du 07/11/2022

Raison sociale et Adresse de l'exploitation agricole :

Seuil de densité (comptage par diagonale)	Lieu de traitement (Commune, ilots, lieux dits ...)	Longueur cumulée de raies par ha	Qté en kg

Fait à :

Le

Signature

Cette déclaration doit parvenir au service régional de l'alimentation de la DRAAF Occitanie et à la FREDON, au maximum 48 h après la date des traitements en privilégiant l'adressage par messagerie électronique :

sral-fumigation.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

fredon@fredonoccitanie.com